

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Mardi, le 7 septembre 2021, se tient à la Place des Fondateurs et à l'heure habituelle, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:            M. le conseiller        Paul Pineault  
                                  Mme la conseillère    Sylvie Larouche  
                                  M. le conseiller        Germain Grenon  
                                  M. le conseiller        André Dufour  
                                  M. le conseiller        Philippe Dufour  
                                  M. le conseiller        Richard Sirois

M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon, assiste également à la séance.

214-2021

### **Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.**

#### **1.0 PENSÉE.**

#### **2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 7 SEPTEMBRE 2021.**

#### **3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :**

3.1 Séance ordinaire du 2 août 2021.

3.2 Séance spéciale du 23 août 2021.

3.3 Séance spéciale du 30 août 2021.

#### **4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

4.1 Tablettes – Membre du conseil.

4.2 Financement du règlement 500 – Passerelle – Chuteaux-Galets.

#### **5.0 HYGIÈNE DU MILIEU :**

5.1 Bilan de l'eau - Dépôt.

5.2 Projets – Fonds Micoua (HQ).

#### **6.0 LOISIRS ET CULTURE:**

6.1 Engagement - Kinésiologue.

#### **7.0 CORRESPONDANCE.**

#### **8.0 AFFAIRES NOUVELLES :**

8.1 Aide financière – Développement Falardeau.

## **9.0 ACCEPTATION DES COMPTES.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**215-2021**                    **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**216-2021**                    **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 23 août 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 23 août 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**217-2021**                    **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 30 août 2021.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 30 août 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**218-2021**                    **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 257 800 \$ qui sera réalisé le 14 septembre 2021.**

**CONSIDÉRANT**        que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite emprunter par billets pour un montant

total de 257 800 \$ qui sera réalisé le 14 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
500	257 800 \$

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**CONSIDÉRANT** que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 500, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu :

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
  1. les billets seront datés du 14 septembre 2021;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
  3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire trésorier et directeur général;
  4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	23 700 \$	
2023	24 100 \$	
2024	24 500 \$	
2025	25 000 \$	
2026	25 500 \$	(à payer en 2026)
2026	135 000 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 500 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**Financement – Règlement 500 – Adjudication.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a demandé pour le financement du règlement 500, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 septembre 2021, au montant de 257 800 \$ ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1- CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY**

23 700 \$	1,79000 %	2022
24 100 \$	1,79000 %	2023
24 500 \$	1,79000 %	2024
25 000 \$	1,79000 %	2025
160 500 \$	1,79000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,79000 %

**2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

23 700 \$	0,65000 %	2022
24 100 \$	0,85000 %	2023
24 500 \$	1,10000 %	2024
25 000 \$	1,35000 %	2025
160 500 \$	1,70000 %	2026

Prix : 98,18200 Coût réel : 2,02939 %

**CONSIDÉRANT** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY est la plus avantageuse.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY pour son emprunt par billets en date du 14 septembre 2021 au montant de 257 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 500. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**220-2021**

**Projets - Fonds Micoua (HQ).**

**CONSIDÉRANT** le Fonds de soutien aux initiatives environnementales créé grâce à la contribution de 31 333 \$ reçue d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de la ligne Micoua sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** les projets qui ont été acceptés à la résolution 161-2021 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, soit:

- Maison des jeunes Alaxion/Loisirs extérieurs:  
Travaux d'aménagement extérieurs (serre – coin  
feu – foyer extérieur – aménagement paysagé) 5 200 \$
- Comité de développement durable de Falardeau:  
Création d'une forêt nourricière à proximité du  
Domaine des Pins 5 200 \$

**CONSIDÉRANT** le solde disponible de 20 933 \$ suite à l'acceptation de ces projets.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu qu'un projet au coût d'environ 2 400 \$ soit réalisé grâce au financement de ce fonds consistant à l'achat de bollards pour certaines courbes des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Rangs afin de sécuriser les marcheurs et cyclistes empruntant les accotements; et que le solde disponible de ce fonds (18 533 \$) soit utilisé pour l'achat et la pose de compteurs d'eau afin de répondre à un aspect de la Politique québécoise de l'eau, dont le coût est estimé à 21 250 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**221-2021**

**Engagement – Kinésiologue.**

**CONSIDÉRANT** le départ imminent pour un congé maternité de la kinésiologue actuelle pour le Centre de conditionnement physique;

**CONSIDÉRANT** que M. Fabio Ayotte a, par le passé, occupé un poste de kinésologue à la satisfaction de la Municipalité.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage M. Fabio Ayotte, à titre de kinésologue, pour compléter l'horaire de la kinésologue actuelle ainsi que pour la durée du remplacement de son congé maternité; qu'en considération de la formation pertinente de M. Ayotte et de son expérience, la Municipalité lui reconnaît l'échelon salarial B (90 % du salaire du poste) soit 19,33 \$/h en l'absence de la kinésologue actuelle pendant son congé de maternité pour un horaire hebdomadaire de 40h./semaine et de 18,26 \$/h lorsque la kinésologue responsable est présente (85% du salaire du poste). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Correspondance:**

- 1) Le 24 août 2021, Mme Lyne Dufour, de l'Association des propriétaires du village alpin, demandant à la Municipalité une aide financière pour poursuivre la signalisation des dessertes des skieurs dans le secteur du village alpin et transmettant une soumission relative à la fourniture de pancartes et poteaux.
- 2) Le 30 août 2021, Mmes Marie-Paule Larouche et Ginette Larouche, respectivement présidente et coordonnatrice du Comptoir multi service de Falardeau, demandant à la Municipalité, une aide financière au montant de 10 000 \$ dans le cadre d'aide au logement et pour aider au bon fonctionnement de cet organisme.
- 3) Le 31 août 2021, Mme Gina Bouchard, adjointe à la direction de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité un bilan de l'entente intervenue entre la MRC et la Sûreté du Québec relative à la fourniture de service de cadets au cours de la période estivale 2021.

222-2021

**Association des propriétaires du village alpin – Aide financière – Signalisation des dessertes.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde une aide financière couvrant les frais d'acquisition de poteaux et pancartes pour les traverses des skieurs situées au village alpin dont les coûts avant taxes sont de 3 600 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

223-2021

**Comptoir multi-services – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Comptoir multi-service une aide financière de 10 000 \$ pour aider au coût annuel de loyer de cet organisme pour l'année 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

224-2021

**Développement Falardeau – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu qu'une aide financière de 5 000 \$ soit versée à Développement Falardeau afin de contribuer aux frais encourus pour l'installation électrique sur le site événementiel ainsi que les diffusions gratuites des parties de hockey de la coupe Stanley à l'été 2021 au Ciné-Parc Falardeau. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

225-2021

**Acceptation des comptes – Au 7 septembre 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

40114 - Pompe Saguenay	12 915,92 \$
40115 - Bell Canada	566,17
40116 - Capitale gestion financière	25,44
40117 - Annulé	0,00
40118 - Hydro Québec	1 775,64
40119 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 216,05
40120 - Vidéotron S.E.N.C.	167,36
40121 - Allard, Francine	392,51
40122 - Morissette, Catherine	30,23
40123 - Chevaliers de Colomb	100,00
40124 - Fondation des maladies du cœur	100,00
40125 - Hydro Québec	7 908,08
40126 - Ministre des Finances	126,47
40127 - Bell mobilité inc.	493,72
40128 - Dépanneur St-David enr.	1 154,83
40129 - Hydro Québec	679,02
40130 - Larouche, Fabien	50,00
40131 - Société canadienne des postes	830,60
40132 - Tremblay, Denis	192,00
40133 - A.D.M.Q.	65,00
40134 - Charron, Jonathan	12,40
40135 - Dépanneur St-David enr.	799,20
40136 - Ger-Ro construction inc.	46 171,41

40137 - Hydro Québec	6 393,24
40138 - Lévesque, Maxime	12,40
40139 - Municipalité de Falardeau	174,57
40140 - Société canadienne du cancer	100,00
40141 - Tremblay, Jennifer	520,00
40142 - Vidéotron S.E.N.C.	141,65
40143 - Bell Canada	1 282,86
40144 - Dépanneur St-David enr.	947,37
40145 - Groupe d'action communautaire	100,00
40146 - Hydro Québec	6 985,82
40147 - Ministère du Revenu du Québec	25 628,46
40148 - Receveur général du Canada	9 884,67
40149 - Tremblay, Denis	128,00
40150 - Vidéotron S.E.N.C.	215,52
40151 - Dépanneur St-David enr.	606,90
40152 - 9190-0738 Québec inc.	5 473,47
40153 - 9210-7226 Québec inc.	1 756,82
40154 - ADT Canada inc.	113,65
40155 - Allard, Francine	392,51
40156 - Archambault	356,22
40157 - A.D.M.Q.	143,72
40158 - Astus inc.	144,87
40159 - Blackburn et Blackburn inc.	159,64
40160 - Bouchard, Jocelyn	185,05
40161 - Cabinet Larouche	367,91
40162 - Camping Québec	816,00
40163 - Capitale gestion financière	25,44
40164 - Cauca (Centre expertise multiservice)	379,98
40165 - Annulé	0,00
40166 - Annulé	0,00
40167 - Centre du Bricoleur (Le)	4 203,36
40168 - Centre du camion Procarn Saguenay inc.	216,60
40169 - Chevaliers de Colomb	150,00
40170 - Cimco réfrigération	4 244,60
40171 - Constructo SEO	31,59
40172 - Conseiller forestier Roy inc.	91 060,20
40173 - C.T.A.Q.	172,25
40174 - Déneigement H.P. Grenon inc.	3 296,92
40175 - Devicom	235,33
40176 - Distillerie du Fjord	81,00
40177 - Duchesne, Gaston, entrepreneur	2 730,67
40178 - Ebénisterie Rochefort	673,80
40179 - École St-David	800,00
40180 - Émond, Lynda	51,20
40181 - Encreco inc.	233,86
40182 - Englobe Corp.	5 552,50
40183 - Enviromax inc.	505,89
40184 - Eurofins Environex	4 336,55
40185 - Excavation R. & R. inc.	6 126,44
40186 - Excavation Claude Larouche inc.	5 780,95
40187 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52
40188 - Ferme Alpaga de la Relève	220,00
40189 - Fonds d'information sur le territoire	100,00

40190 - Fournitures de bureau M.S.	216,62
40191 - Gagnon, Marc	307,00
40192 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	586,37
40193 - Ger-Ro construction inc.	5 000,00
40194 - Gesticonfort inc.	808,85
40195 - Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs	977,29
40196 - GLS logistics systems Canada ltd	11,60
40197 - Gromec inc.	229,88
40198 - Le Groupe Génitique inc.	3 021,43
40199 - Habitations 32 inc.	629,37
40200 - Hydro Québec	6 635,71
40201 - L'Imprimeur	342,63
40202 - Info page inc.	102,33
40203 - Intermec sports	58,53
40204 - Inter-lignes	630,28
40205 - Javel Bois-Franc inc.	403,28
40206 - JRM excavations	7 074,42
40207 - Lachance Gravel distribution	65,70
40208 - Laveurs de vitres Saguenay 2006 enr.	1 736,12
40209 - Lignes du Fjord inc.	4 180,57
40210 - Location Gizmo amusement inc.	637,88
40211 - Maltais & Ouellet	268,52
40212 - Marché Falardeau	5,49
40213 - Maurice Rousseau enr.	1 145,01
40214 - Ministre des finances	89,51
40215 - Morissette, Catherine	30,23
40216 - M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	68 431,16
40217 - Municipalité de St-Honoré	4 224,24
40218 - Norda Stelo	5 745,77
40219 - Normandin, Romain	20,19
40220 - Nutrinor	944,65
40221 - Orizon mobile	8 843,56
40222 - Paul Albert Chevrolet oldsmobile ltée	1 449,19
40223 - Pavex ltée	131 140,10
40224 - Pièces d'autos Chic	507,88
40225 - Portes de garage Saguenay Balzac	1 991,36
40226 - Produits sanitaires Belley	334,06
40227 - Produits B.C.M. ltée	16 181,57
40228 - Les produits B.C.C.inc.	9 750,34
40229 - Produits sanitaires Lépine inc.	1 015,41
40230 - Quincaillerie Brideco ltée	275,95
40231 - Raymond Munger (1983) inc.	8 249,45
40232 - Réal Huot inc.	2 013,15
40233 - Régie des matières résiduelles	2 053,45
40234 - Réparation électropotvin	440,31
40235 - Secuor inc.	117,21
40236 - Serrurier Y.C. Fillion inc.	335,10
40237 - Services Matrec	22 053,50
40238 - Services électroniques Magary	62,03
40239 - Signé Karine fleuriste inc.	100,00
40240 - Snack bar St-David	70,13
40241 - Société canadienne des postes	650,36
40242 - S.P.I. sécurité inc.	1 368,42

40243 - SPME Québec inc.	642,31
40244 - SSQ, société d'assurance-vie inc.	7 216,05
40245 - Station service Mercier et frères inc.	3 198,04
40246 - Stef loisir mécanique	81,92
40247 - Tremblay, Kathleen	119,00
40248 - Unigec inc.	977,29
40249 - Uniréso Télécom inc.	270,30
40250 - Usinage Z.M.M. inc.	466,20
40251 - Valineige SA	14 664,46
40252 - Variétés L.C.R. inc.	13,78
40253 - Ville d'Alma	4 828,67
40254 - La Vitrierie Vitcom	331,12
40255 - WSP Canada inc.	8 043,09

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 12).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**